

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9190134

COMMUNE DE SAINT-VIANCE MARCHÉ DE TRAVAUX RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE ET CRÉATION SALLE MULTI ACTIVITÉS

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ :
COMMUNE DE SAINT-VIANCE - 1 rue du Pontel - 19240 SAINT-VIANCE
Tél : 05.55.85.01.82 - Mail : mairie@saintviance.fr

OBJET DU MARCHÉ : Rénovation de la salle polyvalente et création d'une salle multi activités

Type de marché : Marché de travaux

Allotissement : 14 lots

Désignation des lots :
01 Démolition / Désamiantage
02 VRD - Terrassements généraux
03 Maçonnerie / Gros Œuvre
04 Charpente bois
05 Couverture ardoise & bac acier / Bardage
06 Menuiseries extérieures Aluminium
07 Serrurerie & structures métalliques
08 Menuiseries intérieures bois
09 Faux-plafond
10 Plâtrerie & Isolation
11 Peinture
12 Revêtements sols durs Carrelage & Faïences
13 Électricité
14 Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie Sanitaires

Date prévisionnelle de commencement des travaux : décembre 2021
Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Délai d'exécution : 16 mois MATRISE D'ŒUVRE

MAAD Architectes
Rond-Point du Colombier - 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05.55.08.06.15

BETEM Centre
ZI du Teincherur / 15 Avenue Cyprien Faurie - 19100 Brive
Tél. 05.55.74.06.14

PROCÉDURES
Type de procédure : Procédure adaptée (dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique avec possibilité de négociation)

Date d'envoi à la publication : 16 septembre 2021

RETRAIT DES DOSSIERS :
Les dossiers dématérialisés sont à télécharger sur le site : <https://www.achatpublic.com>

REMISE DES OFFRES :
Date limite de réception des offres : Vendredi 22 octobre 2021 à 12h00

Visite sur site : Recommandée pour l'ensemble des lots

Dépôt des plis par voie électronique obligatoire sur le site : <https://www.achatpublic.com>

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique : pondération 60 %
- Prix des prestations : pondération 40 %

RENSEIGNEMENTS :
Pour obtenir les renseignements d'ordre administratif ou technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire part de leurs questions directement sur le site : <https://www.achatpublic.com>

9190180

Commune de PERPEZAC-LE-NOIR AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement de la commune

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de PERPEZAC-LE-NOIR en date du 15/09/2021 N° MA-ARR-2021-027, la révision du zonage d'assainissement de la commune de PERPEZAC-LE-NOIR sera soumise à l'enquête publique du mercredi 13 octobre 2021 à 10h à lundi 15 novembre 2021 à 16h, date et heure de clôture de l'enquête.

Monsieur Michel BAFRET assumera les fonctions de commissaire enquêteur. Pendant le délai susvisé :

- Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de PERPEZAC-LE-NOIR, aux jours et heures d'ouverture habituels au public (Lundi - Mercredi et Vendredi : 9h-12h / 14h-17h ; Mardi : 14h-17h ; Samedi : 9h-12h), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : mairie de PERPEZAC-LE-NOIR - à l'attention de Monsieur Michel BAFRET, commissaire-enquêteur - 51 rue Principale - 19410 PERPEZAC-LE-NOIR ; ou les adresser par courriel à l'attention de Monsieur Michel BAFRET, commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie.pln@orange.fr en précisant dans l'objet « révision du zonage d'assainissement ». Ces documents seront annexés au registre d'enquête ;
- Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de PERPEZAC-LE-NOIR à l'adresse suivante : <http://www.perpezac-le-noir.fr> ;
- Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de PERPEZAC-LE-NOIR, 51 rue Principale - 19410 PERPEZAC-LE-NOIR, les jours et heures susvisés, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public le mercredi 13/10/2021 de 10h à 12h ; le vendredi 29/10/2021 de 14h à 16h ; le lundi 15/11/2021 de 14h à 16h.

Dans le contexte sanitaire actuel d'épidémie de COVID-19, les gestes barrières devront être respectés durant toute la durée de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le commissaire-enquêteur, la révision du zonage d'assainissement sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de PERPEZAC-LE-NOIR.

Dès réception et pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de PERPEZAC-LE-NOIR, et sur le site internet de la commune de PERPEZAC-LE-NOIR à l'adresse suivante : <http://www.perpezac-le-noir.fr>.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la mairie de PERPEZAC-LE-NOIR, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Toutes les informations complémentaires sur le projet de zonage d'assainissement peuvent être demandées en mairie.

Le maire, Jérôme SAGNE

9190219

AVIS DE PUBLICITÉ MAIRIE DE BRIVE

M. Frédéric Soulier - Maire
Place Jean Charbonnel - BP 80433 - 19312 Brive
Tél : 05 55 92 39 39

Référence acheteur : 2021 07 08 1409

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations relatives à la sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant du public.

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 08/10/21 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 17/09/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

Cancers ORL : des tumeurs méconnues

Seul 1 Français sur 4 a déjà entendu parler des cancers ORL, contre environ 90% pour le cancer du sein. Un chiffre qui traduit à lui seul la nécessité de sensibiliser davantage le grand public aux premiers signes qui doivent alerter. C'est l'objectif de la campagne « Make Sense », qui se tiendra du 20 au 24 septembre 2021, afin de favoriser un diagnostic précoce de ces tumeurs méconnues et de garantir au patient les meilleures chances de guérison ainsi que le moins de séquelles possibles.

Cancers ORL : de quoi parle-t-on ?

Selon l'Institut national du Cancer (INCA), « un cancer de la sphère ORL (oto-rhino-laryngée), est une maladie qui se développe dans l'un des organes formant les voies aérodigestives supérieures (VADS). Il s'agit des cancers de la bouche, du nasopharynx, de l'oropharynx, de l'hypopharynx (qui compose le pharynx) et du larynx, aussi appelés gorge ». Autant de tumeurs dont le diagnostic est souvent tardif et dont l'évolution peut également être rapide. Dans ce contexte, les cancers ORL, aussi appelés cancers de la tête et du cou, peuvent laisser des séquelles physiques et/ou fonctionnelles avec un impact lourd sur la qualité de vie des patients. En 2017, le nombre de nouveaux cas s'établissait à plus de 15 000, dont 70% concernait les hommes.

Un déficit de connaissances à combler

IPSOS a réalisé, en juin 2021 pour MSD France, une étude miroir sur ces cancers auprès de 1002 Français et 203 professionnels de santé (103 médecins généralistes et 100 dentistes). Au total, 82% des Français se sentent mal informés sur les cancers ORL. Concernant les facteurs de risque, si le tabac est bien identifié, la moitié seulement cite la consommation d'alcool et l'exposition au papillomavirus.

Ce déficit d'informations concerne également les professionnels de santé. Si les médecins généralistes sont bien informés sur les cancers en général (84%), ils ne sont plus qu'1 sur 2 lorsqu'il s'agit des tumeurs ORL. Idem chez les dentistes. Sur la question des symptômes, ils évoquent la fatigue ou encore la perte de poids, peu spécifiques de ces cancers. Ces résultats illustrent la nécessité de mener des campagnes d'information régulières pour rappeler notamment les symptômes caractéristiques à surveiller.

Des professionnels de santé en première ligne pour informer

Selon le Pr Beatrix Barry, Chef de service de Chirurgie Oncologique ORL à l'hôpital Bichat (AP-HP) et membre de l'European Head and Neck society (EHNS), « il y a souvent

Destination Santé

un problème de définition à clarifier lorsqu'on évoque le sujet : on parle de cancers ORL, VADS, tête et cou, puis on précise de la gorge, des amygdales, de la langue, du larynx... cela peut induire une confusion car ces cancers concernent de multiples organes avec des prises en charge parfois différentes. »

De son côté Caroline Maros, Vice-présidente de l'Association de patients Corasso, estime que « le médecin généraliste est un vecteur important dans la prévention, dans la mesure où 80% des Français consultent un médecin dans l'année. Le pharmacien peut aussi être un relais car c'est souvent le premier point de contact des patients ».

Une campagne de sensibilisation : « Cancers de la tête et du cou : pour les faire taire, écoutez-vous ! »

Le laboratoire MSD France, en partenariat avec l'association de patients Corasso et l'EHNS ont souhaité s'inscrire dans la campagne européenne « Make Sense campaign » (20 au 24 septembre). A cette occasion, un film de sensibilisation mettant en scène un père de famille qui se plaint de maux de gorge persistants à son entourage, sera diffusé sur les réseaux sociaux pour alerter sur la règle du « 1 pour 3 » : Concrètement, si vous présentez 1 symptôme lié aux cancers ORL pendant plus de 3 semaines, il est recommandé d'en parler à votre médecin.

Voici les symptômes à surveiller :

- Apte ou douleur de la langue
- Mal de gorge
- Enrouement persistant
- Difficulté ou douleur en avalant
- Ganglion au niveau du cou
- Narine bouchée ou saignement de nez

Pour plus d'informations :

- European Head and Neck society (EHNS) : <https://makesensecampaign.eu/fr/>
- Association de patients Corasso : <https://corasso.org/>
- Mon-Cancer.com, un site d'informations MSD France : <https://mon-cancer.com/>

INCA - Cancers de la sphère ORL - Consulté le 8 août 2021 - <https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Les-cancers/Cancers-de-la-sphere-ORL-voies-aerodigestives-superieures/Les-points-cles>

INCA - Cancers de la sphère ORL - Consulté le 8 août 2021 - <https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Les-cancers/Cancers-de-la-sphere-ORL-voies-aerodigestives-superieures/Les-points-cles>

Sport : gérer un enfant très demandeur...

« La pratique d'activités sportives et/ou culturelles constitue bien sûr un atout pour le développement de l'enfant », insiste Pr Priscille Gérardin, cheffe de service au CHU de Rouen

(Seine-Maritime) et cheffe de pôle au Centre hospitalier du Rouvray. Elle fait référence à « l'ouverture sur le monde, à la confiance en soi et encore à l'autonomie ». Sans oublier les bienfaits pour sa santé et son bien-être.

Sur le choix des activités, elle préconise bien sûr « de partir des souhaits de l'enfant ». Ensuite, s'il lui est compliqué de choisir entre plusieurs activités sportives, « partez de ses compétences et de ce qui peut être valorisé chez lui. Par exemple, s'il a tendance à s'isoler, peut-être y-a-t-il moyen d'explorer des activités qui lui permettront d'évoluer dans un groupe. Tout cela doit se construire avec lui ».

Des aspects pratiques

Psychologue en Loire-Atlantique, Valérie P. acquiesce et ajoute des considérations pratiques. « La multiplication d'activités sportives nécessite aussi une vraie organisation, au niveau familial, en termes de temps et de logistique. D'autant plus en présence de plusieurs enfants. Et sans oublier bien sûr l'aspect financier. Ces éléments, liés à l'équilibre familial, sont aussi à prendre en compte. D'où l'importance de se poser et d'en parler », conclut-elle.

The society of thoracic surgeons, 10 septembre 2021

Bien Manger, Bien Vivre

Cinq fruits et légumes par jour : un minimum pour votre santé

Il faut manger cinq portions de fruits et légumes par jour. Voici une des recommandations nutritionnelles les plus connues désormais. Mais pourquoi 5 ? Riches en vitamines, en minéraux, en fibres, les fruits et les légumes ont largement fait la preuve de leur effet favorable sur la santé. Ils ont en effet un rôle protecteur dans la prévention de maladies apparaissant à l'âge adulte, comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète... Leur teneur en antioxydants leur permet en outre de limiter l'oxydation des cellules chez l'humain et ainsi, de lutter contre le vieillissement cellulaire provoqué par différents facteurs (pollution, tabagisme, stress, médicaments...).

• Au moins 5 ?

« Cette recommandation correspond à la quantité nécessaire pour satisfaire les besoins de l'organisme en micronutriments, ces derniers ne pouvant pas toujours être fabriqués par l'organisme. Ils sont indispensables à la bonne assimilation, à la bonne transformation et à la bonne utilisation des macronutriments (protéines, glucides, lipides...) », explique la FFC. Il s'agit d'un minimum. N'hésitez pas à en consommer davantage chaque jour en privilégiant les produits de saison et bio.

destinationante
Approche de Santé